

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 26 novembre 2013 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

M. Raymond Larouche	maire
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district n ^o 1
M. Serge Clément	conseiller district n ^o 2
Mme Aline Trudel	conseillère district n ^o 3
Mme Karine Tessier	conseillère district n ^o 4
M. Yves Daoust	conseiller district n ^o 5
M. Maxime Pratte	conseiller district n ^o 6

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 13-11-582

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2013

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Aline Trudel,
APPUYÉ PAR la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Prière

1. Ordre du jour

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2013

2. Procès-verbaux

2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013

2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2013

3. Affaires financières

3.1 Acceptation de la liste des chèques du 14 au 25 novembre 2013

- 3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 14 au 25 novembre 2013
- 3.3 Report de l'adoption du budget 2014 de la Municipalité
- 3.4 Dépôt des états comparatifs trimestriels des revenus et dépenses au 31 octobre 2013

4. Urbanisme

- 4.1 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats du mois d'octobre 2013
- 4.2 Nomination de M. René Levac à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme
- 4.3 Demande d'acquisition d'un lot de grève de la station de pompage du Fleuve en bordure des lots 2 048 214 et 3 810 161

5. Règlement

- 5.1 Adoption du règlement n° 305-21-2013 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements visant à modifier les limites des zones H-18-2 et H-18-4 afin de créer la zone H-18-14 pour permettre les habitations unifamiliales isolées et d'établir des dispositions spécifiques aux entrées charretières et aires de stationnement dans cette nouvelle zone
- 5.2 Adoption du règlement n° 299-2-2013 modifiant le règlement n° 299-2007 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin d'interdire certains reptiles potentiellement dangereux

6. Affaires administratives

- 6.1 Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent : demande d'aide financière aux municipalités riveraines au fleuve de leur territoire
- 6.2 Mentel Télécom Inc. : mandat pour le branchement du réseau de télécommunication au sous-sol de l'Hôtel de Ville
- 6.3 Josée Meloche, horticultrice-paysagiste : paiement de la facture n° 626671 relativement à la plantation d'arbres dans le Haut-Chamberry
- 6.4 Gilles Vivarais Excavation : paiement de la facture n° 15 relativement aux travaux de drainage pour les terrains de tennis
- 6.5 Travaux de canalisation du fossé et au déplacement des boîtes postales relativement au dossier du retrait de l'abri bus à l'intersection du chemin Saint-Féréol et de la rue Émile : paiement de factures
- 6.6 Service en ligne AccèsD de Desjardins – ajout d'un responsable au compte
- 6.7 Simexco : paiement de la facture n° 6654 relativement à l'ajout de sable compacté sous la dalle du jeu d'eau au Pôle récréo-culturel
- 6.8 Montréal Brique & Pierre : paiement de la facture n° 1145632 relativement à l'aménagement d'une allée piétonnière entre les terrains de tennis et le local de tennis au Pôle récréo-culturel
- 6.9 Les Pavages Théorêt Inc. : paiement de la facture n° 9630 relativement à la mise en forme de l'aménagement des terrains de tennis au Pôle récréo-culturel
- 6.10 Roxboro Excavation inc. : paiement de la facture n° 138103 relativement aux travaux de pavage de la rue Campeau et de resurfaçage des rues Philippe et Rolland – décompte n° 1

7. Affaires municipales

- 7.1 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec – volet Maisons lézardées : autorisation au directeur général à signer l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et entente concernant la sécurité de l'information
- 7.2 Nomination d'un maire suppléant
- 7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
- 7.4 Nomination des membres aux différents comités
- 7.5 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses
- 7.6 SAE Services aux entreprises : offre de services pour formation « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » de l'ASP Construction
- 7.7 Majoration des honoraires professionnels de la présidente d'élection et modification du titre de l'adjointe à la présidente d'élection
- 7.8 Programme de soutien aux politiques familiales municipales : autorisation au directeur général à signer la convention de modification au Protocole d'entente

8. Service technique et travaux publics

- 8.1 Amec Environnement & Infrastructure : offre de services pour évaluation du niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés
- 8.2 Groupe ABS : honoraires supplémentaires relativement au dossier de décontamination de sol au garage municipal
- 8.3 AquaData : offre de services pour l'analyse et calibration du modèle hydraulique du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs Haut Chambray et Domaine Lucerne

9. Ressources humaines

- 9.1 Congédiement du pompier recruté # 220046
- 9.2 Congédiement de l'employé # 320021
- 9.3 Abrogation de la résolution n° 12-04-181 concernant la nomination d'un adjoint au directeur du Service de sécurité incendie.
- 9.4 Nomination de M. Yves Mainville à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie par intérim.

10. Loisirs, Culture et Base de Plein Air

- 10.1 Proposition de partenariat avec les villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la région relativement à l'utilisation de la Base de Plein Air – saison hivernale 2013-2014
- 10.2 Piste cyclable Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2014
- 10.3 Plantation sur les talus autour de la bibliothèque municipale :
 - 10.3.1 Aux Aubépines : achat de végétaux pour les talus
 - 10.3.2 Pépinière Cramer : achat de végétaux supplémentaires pour les talus
 - 10.3.3 Josée Meloche, hortultrice-paysagiste : mandat pour travaux de plantation
- 10.4 Location d'une surfaceuse de type « zamboni »
- 10.5 Club Optimiste Les Cèdres : 7^e édition du Défilé de Noël

- 10.6 Demande d'aides financières / Programme de soutien
 - 10.6.1 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs
 - 10.6.2 Championnat mondial de cheerleading

11. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAUX

Résolution no : 13-11-583

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-584

Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2013

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

Résolution no : 13-11-585

Acceptation de liste des chèques du 14 au 25 novembre 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du 14 au 25 novembre 2013, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussigné, Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal selon :

- Chèques: (Général) n^{os} 462 à 625;
- (Salaires) liste des salaires des employés pour les semaines n^{os} 39 à 46 inclusivement.

dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette séance par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-586

Acceptation de la liste des bons de commande du 14 au 25 novembre 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise le 25 novembre 2013 pour une dépense de 453 679,94 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-587

Report de l'adoption du budget 2014 de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal stipule que le Conseil doit, au 31 décembre, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier mais que lors d'une année d'élection générale municipale, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau Conseil a été élu suite à l'élection du 3 novembre dernier;

CONSIDÉRANT l'importance de l'exercice budgétaire et le court délai pour compléter et adopter le budget;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

QUE l'adoption du budget 2014 de la Municipalité des Cèdres soit reporté au 14 janvier 2014;

D'EN AVISER le *ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire*;

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-588

Dépôt des états comparatifs trimestriels des revenus et dépenses au 31 octobre 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier dépose, au cours de chaque trimestre, deux états comparatifs;

PAR CONSÉQUENT,

Le secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, dépose à la présente séance ordinaire du Conseil municipal, les états comparatifs trimestriels des revenus et dépense au 31 octobre 2013.

URBANISME

Résolution no : 13-11-589

Dépôt de la liste des permis généraux et certificats du mois d'octobre 2013

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Sébastien Demers, inspecteur municipal, concernant les permis émis pour le mois d'octobre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis généraux et certificats du mois d'octobre 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-590

Nomination de M. René Levac à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. René Levac d'agir à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la connaissance des dossiers de M. Levac;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR le conseiller Maxime Pratte,

ET RÉSOLU

DE NOMMER M. René Levac à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-591

Demande d'acquisition d'un lot de grève de la station de pompage du Fleuve en bordure des lots 2 048 214 et 3 810 161

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres désire régulariser la situation de la station de pompage du Fleuve en vertu des normes d'implantation prescrites au règlement de zonage à l'effet qu'un bâtiment ne doit pas se situer sur une ligne de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres, dans le cadre de son Plan de développement durable, planifie mettre en valeur les abords du fleuve Saint-Laurent et en faire un usage récréatif de nature publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres occupe présentement un lot de l'État du domaine hydrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se porter acquéreur du lot de grève aux fins de se conformer à son règlement de zonage et de développer les activités récréatives et touristiques;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et des citoyens de Les Cèdres d'acquérir le lot de grève en bordure des lots 2 048 214 et 3 810 161 situé en rive du fleuve Saint-Laurent;

PAR CONSÉQUENT,

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Clément,

APPUYÉ PAR la conseillère Aline Trudel,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à entreprendre, auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec (CHEQ) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) toute demande visant l'acquisition du lot de grève adjacent aux lots 2 048 214 et 3 810 161 aux fins non lucratives dont la superficie totale est d'environ 1 500 m²;

QU'un chèque au montant de 435 \$ (taxes en sus) soit émis à l'ordre du ministère des Finances et de l'Économie du Québec à titre de frais administratifs pour l'examen d'une demande d'achat;

QU'un chèque au montant de 623 \$ plus 1,24 \$ le mètre linéaire (taxes en sus) soit émis à l'ordre du ministère des Finances et de l'Économie du Québec et ce, à la conclusion de l'acte de vente;

D'ACHEMINER le plan d'arpentage de la propriété préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur géomètre;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Résolution no : 13-11-592

Adoption du règlement n° 305-21-2013 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements visant à modifier les limites des zones H-18-2 et H-18-4 afin de créer la zone H-18-14 pour permettre les habitations unifamiliales isolées et d'établir des dispositions spécifiques aux entrées charretières et aires de stationnement dans cette nouvelle zone

ATTENDU QUE le Règlement de zonage n° 305-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le Règlement de zonage n° 305-2008 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'établir de nouvelles dispositions relatives aux normes de lotissement, d'implantation des bâtiments et d'implantation dans le cadre du projet Haut-Chamberry;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable au règlement 305-21-2013 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné un avis de motion et a adopté le projet de règlement lors de la séance du Conseil du 10 septembre 2013;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 1^{er} octobre 2013 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune modification n'a été apportée;

ATTENDU QUE le nombre de logements à l'hectare a été modifié afin de se conformer aux exigences du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance du 3 octobre dernier;

ATTENDU la publication d'un avis public le 7 novembre 2013 annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum et qu'aucune demande n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule :

Règlement n° 305-21-2013 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 visant à modifier les limites des zones H-18-2 et H-18-4 afin de créer la zone H-18-14 pour permettre les habitations unifamiliales isolées et d'établir des dispositions spécifiques aux entrées charretières et aires de stationnement dans cette nouvelle zone

ARTICLE 2

L'annexe « 1 » « Plan de zonage », feuillet 1 de 2 du Règlement de zonage numéro 305-2008 et ses amendements est modifié par la réduction des limites des zones H-18-2 et H-18-4 permettant la création de la zone H-18-14 à même les zones H-18-2 et H-18-4 le tout, tel qu'il est illustré au plan numéro 1, daté du 10 septembre 2013 et inséré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

L'annexe « 2 » du Règlement de zonage no 305-2008 et ses amendements intitulée « Grilles des spécifications » est modifié par la création de la grille des spécifications de la zone H-18-14, formant l'annexe « B » du présent règlement et fait également partie intégrante de l'annexe « B » du règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements.

ARTICLE 4

L'article 3.4 de la section 3 du chapitre 6 du Règlement de zonage n°305-2008 et ses amendements est modifié par la suppression de l'alinéa suivant le paragraphe c) et par l'ajout des paragraphes d) et e) suivant :

- « d) *Nonobstant le paragraphe a), du présent article, dans les zones H-18-2, H-18-3, H-18-4 et H-18-5 pour les habitations de la classe d'usage H1 de type jumelées et contiguës avec garages mitoyens, une aire de stationnement aménagée en façade de l'unité d'habitation située au rez-de-chaussée est autorisée. L'entrée charretière et l'aire de stationnement (incluant la partie de stationnement située en façade de l'unité d'habitation) doivent avoir un maximum de 6 mètres de largeur et être implantés à 0,5 mètre de la ligne de lot commune.*
- e) *Nonobstant le paragraphe a), du présent article, dans la zone H-18-14 pour les habitations de la classe H1 de type isolé, une entrée charretière et une aire de stationnement aménagée en façade de l'unité d'habitation située au rez-de-chaussée est autorisée. L'entrée charretière et l'aire de stationnement (incluant la partie de stationnement située en façade de l'unité d'habitation) doivent avoir un maximum de 6 mètres de largeur. La partie située en façade de l'unité d'habitation doit avoir une largeur maximum de 2,83 mètres et être recouverte de dalles de béton à gazon ou un produit conçu pour les stationnements et permettant la croissance du gazon ou de pavé imbriqué (pavé-uni) de béton ou pierre ».*

ARTICLE 5

L'article 6.1 de la section 6 du chapitre 3 du Règlement de zonage n°305-2008 et ses amendements est modifié par l'ajout de paragraphe g) suivant après le paragraphe f) :

- « g) *Nonobstant le paragraphe a), l'implantation d'un garage privé détaché est prohibé dans la zone H-18-14. »*

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire trésorier

ANNEXE « A »

PLAN 1– Plan de zonage

ANNEXE « B »

Grille des spécifications – Zone H-18-14

Résolution no : 13-11-593

Adoption du règlement n° 299-2-2013 modifiant le règlement n° 299-2007 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin d'interdire certains reptiles potentiellement dangereux

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné un avis de motion et qu'un projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance tenue le 3 octobre 2013;

ATTENDU QUE cette modification au règlement sur la possession et la détention d'animaux domestiques est bénéfique afin d'assurer un meilleur encadrement en ce qui a trait aux animaux exotiques pouvant représenter un danger pour la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Aline Trudel,
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIVIT :

**ARTICLE 1
TITRE DU RÈGLEMENT**

Le titre du présent règlement est :

Règlement n° 299-2-2013 modifiant le règlement n° 299-2007 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin d'interdire certains reptiles potentiellement dangereux

ARTICLE 2

L'article 6 « animaux exotiques » du règlement n° 299-2007 est modifié par le remplacement de l'alinéa suivant : « *Seuls les petits animaux exotiques non venimeux et qui ne représentent aucun danger pour la vie et la sécurité des résidents peuvent être gardés sur le territoire de la Municipalité* » par l'alinéa suivant :

« Seuls les animaux exotiques de petite taille, non venimeux et qui ne représentent aucun danger pour la vie et la sécurité des résidents peuvent être gardés sur le territoire de la Municipalité. Sont spécifiquement interdits les serpents pouvant atteindre 3 mètres de longueur à l'âge adulte, les lézards pouvant atteindre 2 mètres de longueur à l'âge adulte et les reptiles de l'ordre des crocodiliens ».

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement n° 299-2007 sur la possession et la détention d'animaux domestiques qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Résolution no : 13-11-594

Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent : demande d'aide financière aux municipalités riveraines au fleuve de leur territoire

CONSIDÉRANT QUE le *Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent* est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et ce, en concertation avec la population;

CONSIDÉRANT QU'Environnement Canada a apporté, depuis 2011, quelques précisions dans le mandat de l'ensemble des treize comités ZIP en place le long du fleuve Saint-Laurent, entre autres, de transférer les demandes de citoyens relativement à la pollution et au fleuve aux municipalités et que celles-ci fournissent les informations et assurent le suivi;

CONSDÉRANT QUE le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent désire continuer à répondre aux questions des citoyens et pour ce faire, sollicite la participation financière des municipalités riveraines à raison de deux cents (0.02\$) par citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres compte 6 359 citoyens;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR la conseillère Aline Trudel,
ET RÉSOLU

DE VERSER une subvention de 127,18 \$ au Comité Zone d'Intervention Prioritaire du Haut Saint-Laurent;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-595

Mentel Télécom Inc. : mandat pour le branchement du réseau de télécommunication au sous-sol de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au branchement du réseau de télécommunication par le retrait de la boîte de commutateur située dans l'ancien local de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la offre de service de l'entreprise *Mentel Télécom Inc.* au montant de 1 205 \$ (taxes en sus) ;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Mentel Télécom Inc.* pour le branchement du réseau de télécommunication au sous-sol de l'Hôtel de Ville au coût de 1 205 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-596

Josée Meloche, horticulture-paysagiste : paiement de la facture n° 626671 relativement à la plantation d'arbres dans le Haut-Chamberry

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-11-577 autorisant une dépense de 15 000 \$ pour l'achat d'arbres dans le projet Haut-Chamberry;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés par l'entreprise *Josée Meloche, horticulture-paysagiste* relativement à la plantation;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 626671;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,

ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture n° 626671 de l'entreprise *Josée Meloche, horticulture-paysagiste* pour les travaux de plantation de 35 arbres dans le projet domiciliaire Haut-Chamberry au coût de 1 067,91 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-597

Gilles Vivarais Excavation : paiement de la facture n° 15 relativement aux travaux de drainage pour les terrains de tennis

CONSIDÉRANT le projet de réfection des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation pour la réparation du drain ont été exécutés par l'entreprise *Gilles Vivarais Excavation* ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 15 ;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier
APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture de l'entreprise *Gilles Vivarais Excavation* relativement à des travaux d'excavation pour le drainage aux terrains de tennis au coût de 520 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-598

Travaux de canalisation du fossé et au déplacement des boîtes postales relativement au dossier du retrait de l'abri bus à l'intersection du chemin Saint-Féréol et de la rue Émile : paiement de factures

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-10-552 autorisant le directeur général à procéder aux travaux relatifs au fossé et au déplacement des boîtes postales dans le cadre du dossier du retrait de l'abri bus;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués par l'entreprise *E. Rollin Compagnie Ltée* et la fourniture de matériaux granulaires par *La Compagnie Meloche Inc.* ;

CONSIDÉRANT la réception des factures inhérentes aux travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER les factures suivantes de l'entreprise *E. Rollin Compagnie Ltée* pour les travaux d'élargissement de la zone d'arrêt pour les boîtes postales :

- N° 008167 au coût de 538 \$ (taxes en sus);
- N° 008168 au coût de 1 441 \$ (taxes en sus).

D'ACQUITTER les factures suivantes de l'entreprise *La Compagnie Meloche Inc.* relativement à la fourniture de matériaux granulaires :

- N° F-67637 au coût de 302 \$ (taxes en sus);
- N° F-67638 au coût de 1 404,38 \$ (taxes en sus).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-599

Service en ligne AccèsD de Desjardins – ajout d'un responsable au compte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est inscrite au service AccèsD de Desjardins afin d'avoir accès aux services électroniques offerts par cette institution financière ;

CONSIDÉRANT que Mme Brigitte Prévost occupe le poste de directrice des services administratifs et de l'information et de secrétaire-trésorière adjointe;

PAR CONSÉQUENT,

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Brigitte Prévost à accéder au service en ligne AccèsD de Desjardins ;

QUE Mmes Lise Roy et Jocelyne Dubé conservent leur accès à ce service en ligne afin de pouvoir exercer leurs fonctions au niveau de la comptabilité et de la paie respectivement.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-600

Simexco : paiement de la facture n° 6654 relativement à l'ajout de sable compacté sous la dalle du jeu d'eau au Pôle récréo-culturel

CONSIDÉRANT QUE la soumission demandée par M. Jean Cheney, ex ingénieur à la Municipalité, ne comportait aucune fourniture de sable compacté relativement à l'installation de la dalle pour le jeu d'eau;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux, M. Cheney a modifié l'assise de la dalle par l'ajout de 117 tonnes de sable compacté à tous les 8';

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 6654 relativement à l'extra en fourniture, installation et compaction du sable;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER le facture de l'entreprise *Simexco* relativement à l'extra en fourniture, installation et compaction du sable sous la dalle du jeu d'eau au Pôle récréo-culture au coût de 3 677,14 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-601

Montréal Brique & Pierre : paiement de la facture n° 1145632 relativement à l'aménagement d'une allée piétonnière entre les terrains de tennis et la piste cyclable et de la piste cyclable à l'accès au local de tennis au Pôle récréo-culturel

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une allée piétonnière en pavé-uni reliant les terrains de tennis à la piste cyclable et de cette dernière au local du Club de tennis situé au Pavillon récréatif des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture des matériaux (pavé-uni) provient de l'entreprise *Montréal Brique & Pierre Inc.*;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 1145632;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER le facture de l'entreprise *Montréal Brique & Pierre Inc.* relativement à la fourniture de matériaux pour l'aménagement d'une allée piétonnière au coût de 2 172,81 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-602

Les Pavages Théorêt Inc. : paiement de la facture n° 9630 relativement à la mise en forme de l'aménagement des terrains de tennis au Pôle récréo-culturel

CONSIDÉRANT l'aménagement des terrains de tennis au Pôle récréoculturel;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés par l'entreprise *Les Pavages Théorêt Inc.*;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 9630;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER le facture n° 9630 de l'entreprise *Les Pavages Théorêt Inc.* relativement aux travaux de la mise en forme pour l'aménagement des terrains de tennis au coût de 5 592,70 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-603

Roxboro Excavation inc. : paiement de la facture n° 138103 relativement aux travaux de pavage de la rue Campeau et de resurfaçage des rues Philippe et Rolland – décompte n° 1

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-08-479 octroyant le mandat à l'entreprise *Roxboro Excavation inc.* relativement aux travaux de pavage de la rue Campeau et de resurfaçage des rues Philippe et Rolland;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 138103 – décompte n° 1 pour la période des travaux se terminant le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie *Les Services exp.*;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,

APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,

ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture n° 138103 – décompte n° 1 de l'entreprise *Roxboro Excavation Inc.* relativement aux travaux de pavage de la rue Campeau et de resurfaçage des rues Philippe et Rolland au coût de 167 493,36 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 13-11-604

Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec – volet Maisons lézardées : autorisation au directeur général à signer l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et entente concernant la sécurité de l'information

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-08-462 quant à la demande d'admission de la Municipalité au programme « Rénovation-Québec – volet maisons lézardées »

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs à la signature des ententes concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et celle concernant la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner le directeur général, M. Jimmy Poulin, à titre de signataire desdites ententes;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer les ententes concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et celle concernant la sécurité de l'information dans le cadre du programme « Rénovation-Québec – volet maisons lézardées de la Société d'habitation du Québec.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-605
Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Serge Clément à titre de maire suppléant du 27 novembre 2013 au 13 mai 2014.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-606
Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent déclarer leurs intérêts pécuniaires au plus tard soixante jours après leur élection et à chaque anniversaire d'élection, sans quoi ils perdent le droit à leur siège et à leur salaire;

PAR CONSÉQUENT,

Les membres du Conseil municipal dûment constitué de *M. Raymond Larouche, Mme Thérèse Lemelin, M. Serge Clément, Mme Aline Trudel, Mme Karine Tessier, M. Yves Daoust et M. Maxime Pratte* ont déposé à cette séance ordinaire du Conseil, le document relatif à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

Résolution no : 13-11-607
Nomination des membres aux différents comités

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

DE NOMMER les comités suivants ainsi que les membres y faisant partie :

Ex-officio sur tous les comités :

M. Raymond Larouche, maire

Ressources humaines et convention collective / Contrats de travail

- Thérèse Lemelin (présidente)
- Serge Clément (vice-président)

Services techniques et travaux publics

- Serge Clément (président)
- Yves Daoust (vice-président)

Sécurité publique (incendie et premiers répondants) :

- Serge Clément (président)
- Yves Daoust (vice-président)

Loisirs / Culture / Base de Plein Air des Cèdres:

- Aline Trudel (présidente)
- Karine Tessier (vice-présidente)
- Maxime Pratte

Comité consultatif d'urbanisme / CAU / toponymie

- Thérèse Lemelin (présidente)
- Maxime Pratte (vice-président)
- Karine Tessier

Comité développement économique / agriculture

- Aline Trudel (présidente)
- Serge Clément (vice-président)
- Karine Tessier

Régie intermunicipale du canal Soulanges (4^e mardi du mois):

- Raymond Larouche
- Aline Trudel

Délégation

Maison des jeunes :

- Karine Tessier
- Maxime Pratte

Transport soleil:

- Karine Tessier
- Thérèse Lemelin (substitut)

Piste cyclable (2^e mercredi du mois):

- Maxime Pratte
- Aline Trudel

Office municipal d'habitation:

- Serge Clément
- Yves Daoust
- Thérèse Lemelin

Association des gens d'affaires de Soulanges :

- Raymond Larouche

Fleurons du Québec

- Aline Trudel
- Maxime Pratte (substitut)

Protocole d'entente – C.S. des Trois-Lacs et Municipalité des Cèdres :

- Raymond Larouche
- Karine Tessier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-608

Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur les rues Campeau, Philippe et Rolland pour un montant subventionné de 30 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014 sur une subvention maximale de 75 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Campeau, Philippe et Rolland au montant de 167 493,36 \$ (taxes en sus) dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-609

SAE Services aux entreprises : offre de services pour formation « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » de l'ASP Construction

CONSIDÉRANT les obligations de la *Loi sur la Santé et sécurité au travail* et la demande de la *Commission de la santé et sécurité au travail* à ce que les employés des travaux publics et de l'urbanisme suivent la formation « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction »;

CONSIDÉRANT QUE la formation est préalable à l'obtention d'un certificat de compétence, autorisant son détenteur à accéder et se trouver sur un chantier de construction et ce, en fonction des exigences réglementaires du Code de sécurité pour les travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le cours est d'une durée de 30 heures et que la formation est offerte dans les bureaux de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE 6 employés municipaux participeront à la formation;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *SAE Services aux entreprises de la Commission scolaire des Trois-Lacs*;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *SAE Services aux entreprises de la Commission scolaire des Trois-Lacs* pour la formation « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » de 6 employés municipaux au coût de 3 942,12 \$ (taxes en sus) qui se déroulera en 2014 dans les locaux de la Municipalité ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-610

Majoration des honoraires professionnels de la présidente d'élection et modification du titre de l'adjointe à la présidente d'élection

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-09-515 relativement à la rémunération du personnel électoral 2013;

CONSIDÉRANT QUE les heures inhérentes à la fonction de président d'élection et de trésorier ont été sous-évaluées;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un trésorier pour l'analyse des rapports financiers des candidats;

CONSIDÉRANT les besoins du trésorier pour la saisie des rapports financiers des candidats et des différentes communications avec le Directeur général des élections;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

DE MAJORER les honoraires professionnels de la présidente d'élection de 2 000 \$;

DE NOMMER Mme Ann Langevin à titre de trésorière d'élection ;

DE MODIFIER le titre de l'adjointe au président d'élection de la façon suivante : adjointe à la présidente d'élection et au trésorier;

QUE la rémunération de l'adjointe au président d'élection et au trésorier est au 1/2 de la rémunération totale du président d'élection et du trésorier et ce, conformément à l'article 6 du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et de l'article 377 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-611

Programme de soutien aux politiques familiales municipales : autorisation au directeur général à signer la convention de modification au Protocole d'entente

CONSIDÉRANT la signature du protocole d'entente le 30 mars 2010 entre la Municipalité et le ministre de la Famille relativement au soutien financier et technique pour l'élaboration d'une politique familiale et d'un plan d'action auprès de municipalités sans le soutien de la municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE le signataire de ladite entente est Mario Besner, ex directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger la durée de l'entente au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'entente doit être dûment signée par une personne autorisée par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner le directeur général, M. Jimmy Poulin, à titre de signataire de l'entente modifiée;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la convention de modification au protocole d'entente relativement au soutien financier et technique pour l'élaboration d'une politique familiale et d'un plan d'action auprès de municipalités sans le soutien de la municipalité régionale de comté (MRC).

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-612

Amec Environnement & Infrastructure : offre de services pour évaluation du niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire évaluer annuellement le niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme *Amec Environnement & Infrastructure* (Proposition QP-5701);

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable des infrastructures et des bâtiments ;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Amec Environnement & Infrastructure* (Proposition QP-5701) pour l'évaluation du niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés et ce, au coût de 2 550 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-613

Groupe ABS : honoraires supplémentaires relativement au dossier de décontamination de sol au garage municipal

CONSIDÉRANT la première décontamination de sol réalisée au garage municipal en août 2013 conformément à la résolution n° 13-08-465;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des analyses de sol a conclu à la présence de contaminant dans le sol;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une seconde décontamination;

CONSIDÉRANT l'offre de service supplémentaire du Groupe ABS;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les honoraires supplémentaires de la firme *Groupe ABS* pour le suivi de décontamination, phase II, au coût total de 2 835 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-614

AquaData : offre de services pour l'analyse et calibration du modèle hydraulique du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs Haut Chamberry et Domaine Lucerne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une nouvelle analyse et calibration du modèle hydraulique du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs Haut Chamberry et Domaine Lucerne afin d'offrir la meilleure protection en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en service de la nouvelle conduite d'aqueduc reliant la station des Chênes au quartier Haut-Chamberry au printemps 2013 semble offrir le débit-pression nécessaire à une protection incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Lucerne situé en amont du quartier Haut-Chamberry pourrait éventuellement faire l'objet d'un raccordement au réseau d'aqueduc municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'offrir une protection incendie optimale sur l'ensemble de son territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,

APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *AquaData* pour l'analyse et calibration du modèle hydraulique du réseau de distribution d'eau potable dans les secteurs Haut Chamberry et Domaine Lucerne au coût de 3 750 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Résolution no : 13-11-615

Congédiement du pompier recruté # 220046

CONSIDÉRANT les exigences de la Politique relative à la présence au travail des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le pompier recruté # 220046 ne respecte pas les dites exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le congédiement de l'employé # 220046;

QUE le congédiement est effectif au 3 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-616

Congédiement de l'employé # 320021

CONSIDÉRANT QUE le rendement au travail de l'employé est insatisfaisant depuis son embauche et ne répond pas aux exigences du poste ;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,
APPUYÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le congédiement de l'employé # 320021

QUE le congédiement est effectif au 6 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-617

Abrogation de la résolution n° 12-04-181 concernant la nomination d'un adjoint au directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la résolution no 12-04-181 relativement à la nomination d'un adjoint au directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-02-91 mandatant *M. Ronald Dubeau, conseiller en sécurité incendie* pour l'analyse du fonctionnement du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rapport de diagnostic organisationnel déposé en juin 2013, l'organigramme provisoire adopté en septembre 2013 et les recommandations de M. Ronald Dubeau;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution n° 12-04-181 concernant la nomination d'un adjoint au directeur du Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-618

Nomination de M. Yves Mainville à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie par intérim

CONSIDÉRANT le rapport de diagnostic organisationnel déposé en juin 2013, l'organigramme provisoire adopté en septembre 2013 et les recommandations de M. Ronald Dubeau;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Mainville s'engage à suivre les formations dans les délais prescrits par la Loi, afin d'obtenir les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions et responsabilités d'un directeur adjoint pour une population entre 5 000 et 25 000 habitants;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Yves Mainville, pompier à temps partiel, à titre de directeur adjoint au Service de sécurité incendie par intérim ;

QUE le poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie n'est pas un poste cadre régit sous la Politique de travail des employés cadre de la Municipalité des Cèdres;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

LOISIRS, CULTURE ET BASE DE PLEIN AIR

Résolution no : 13-11-619

Proposition de partenariat avec les villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la région relativement à l'utilisation de la Base de Plein Air – saison hivernale 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres a conclu, au cours des dernières années, des ententes avec certaines villes et municipalités relativement à l'utilisation de la Base de Plein Air;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'offrir un projet d'entente avec l'ensemble des villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la région relativement à l'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres et ce, pour la saison hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes n'engendrent aucun coût pour la Municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche ainsi que le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente avec les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la région relativement à l'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres et ce, pour la saison hivernale 2013-2014.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-620

Piste cyclables Soulanges : demande de contribution municipale pour l'entretien de la piste cyclable en 2014

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines à la Piste cyclable Soulanges contribuent à la réparation de la piste cyclable et qu'il y aura d'autres réparations à effectuer en 2014 afin de maintenir la piste sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les six municipalités riveraines à la Piste cyclable Soulanges sont invitées à investir un montant de 1,50 \$ par résidant pour la réparation de la piste;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR la conseillère Aline Trudel,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à investir pour l'année 2014, un montant de 1,50 \$ par résidant (selon la population de janvier 2014) afin de garder la Piste cyclable Soulanges sécuritaire et ce, conditionnellement à l'investissement des cinq autres municipalités riveraines;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-621

Plantation sur les talus de la bibliothèque municipale / Pôle récréoculturel

Aux Aubépines : achat de végétaux pour les talus

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement extérieur de la bibliothèque municipale au Pôle récréoculturel;

CONSIDÉRANT la fourniture des végétaux par l'entreprise *Aux Aubépines*;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 20605 A;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER le facture de l'entreprise *Aux Aubépines* relativement à la fourniture de végétaux relativement à l'aménagement des talus autour de la bibliothèque municipale au coût de 2 583,95 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-622

Plantation sur les talus autour de la bibliothèque municipale / Pôle récréoculturel

Pépinière Cramer Inc. : achat de végétaux supplémentaires pour les talus

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement extérieur de la bibliothèque municipale au Pôle récréoculturel;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de végétaux supplémentaires s'est avéré nécessaire afin de finaliser l'aménagement des talus autour de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la fourniture des végétaux par l'entreprise *Pépinière Cramer Inc.*;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 141925;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,

APPUYÉ PAR, la conseillère Aline Trudel,

ET RÉSOLU

D'ACQUITTER le facture de l'entreprise *Pépinière Cramer* relativement à la fourniture de végétaux supplémentaires relativement à l'aménagement des talus autour de la bibliothèque municipale au coût de 368 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-623

Plantation sur les talus autour de la bibliothèque municipale / Pôle récréo-culturel

Josée Meloche, hortultrice-paysagiste : mandat pour travaux de plantation

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement extérieur de la bibliothèque municipale au Pôle récréo-culturel;

CONSIDÉRANT l'achat de végétaux et la nécessité de procéder à leur plantation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés par l'entreprise *Josée Meloche, hortultrice paysagiste*;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,

APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

D'ACQUITTER le facture de l'entreprise *Josée Meloche, hortultrice paysagiste* relativement à la plantation de végétaux sur les talus autour de la bibliothèque municipale au coût de 1 965 \$ (taxes en sus) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au Fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-624

Location d'une surfaceuse de type « zamboni »

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Base de Plein Air ne disposent pas d'équipements adéquats afin de garantir une surface glacée sécuritaire et convenable pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les groupes organisés et scolaires qui fréquentent la Base de Plein Air en période hivernale doivent bénéficier d'équipements et d'activités de glace de qualité et sécuritaires ;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, le conseiller Yves Daoust,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de location d'une surfaceuse de type Zamboni avec l'entreprise *Robert Boileau Inc.* pour une période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2014 à un montant de 6 236,24 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-625

Club Optimiste Les Cèdres : 7^e édition du Défilé de Noël

CONSIDÉRANT la tenue d'un défilé de Noël le 14 décembre 2013 de 17 h à 18h30 organisé par le Club Optimiste Les Cèdres;

CONSIDÉRANT l'invitation au Conseil municipal de participer au défilé de Noël ainsi qu'une demande d'aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,
APPUYÉ PAR, le conseiller Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le passage du défilé de Noël sur les rues et chemins municipaux situés dans le noyau villageois;

QUE le Conseil municipal participe au défilé de Noël par la création d'un char allégorique;

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une somme de 500 \$ au Club Optimiste Les Cèdres pour la réalisation du défilé de Noël 2013;

QUE des véhicules municipaux, conduits par des employés municipaux, soient mis à la disposition des organisateurs pendant le défilé et d'autoriser les employés du Service de sécurité incendie à participer au défilé avec deux véhicules incendies;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-626
Demandes d'aides financières / Programme de soutien
Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT la demande du président du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs relativement à une demande de subvention pour une compétition de niveau régional qui aura lieu le 2 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE deux patineurs sont résidents de Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR la conseillère Karine Tessier,
ET RÉSOLU

DE VERSER une subvention de 73,73 \$ au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs conditionnellement à ce que les administrateurs du Club s'engagent à retourner la subvention ou à créditer les parents ou tuteurs des deux patineurs de Les Cèdres;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-11-627

**Demande d'aides financières / Programme de soutien
Championnat mondial de cheerleading**

CONSIDÉRANT la demande du 19 novembre dernier de Mme Marie-Pier Sauvé du Programme Les Citadins, concernant la participation de deux élèves-athlètes de Les Cèdres au Championnat Mondial de cheerleading qui se déroulera à Orlando en Floride du 7 au 14 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est de 500 \$ conformément à la Politique de subvention à l'élite en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les 2 jeunes sont résidentes de Les Cèdres;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Karine Tessier,

APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,

ET RÉSOLU

DE VERSER une subvention de 500 \$ au Programme Les Citadins de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période de questions : 20h48

Fin de la période de questions : 21h01

Parole au Conseil

Résolution no : 13-11-628

Levée de l'assemblée

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément

APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE CLORE la présente séance ordinaire à 21h18.

Adopté à l'unanimité

Le maire,

Raymond Larouche

Le secrétaire-trésorier,

Jimmy Poulin